

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 24 avril 2023 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : Mme Sandra Gillard, Présidente

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique
Mme Catherine Schiesser
M. Jean-Claude Favre
M. Philippe Michelet
M. Damien Cuhe

Chef des finances : M. Mathieu Rochat

Commission des finances : M. Christian Marrel, Président
Mme Hannah Grossenbacher
Mme Amélie Ramoni-Perret

Excusés : M. Daniele Annese
Mme Sakine Uçurum Pion

Préambule

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2022.

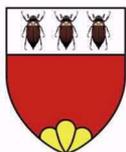
Dans ce cadre, les documents suivants nous ont été remis :

- Préavis 03/2023 sur les comptes 2022,
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2022,
- Recueil des remarques aux comptes 2022.

Ces documents ont été commentés à la CoFin par la Municipalité lors de la séance de présentation et plusieurs de leurs points ont encore été clarifiés lors de la séance des questions orales.

Entre ces deux séances, le Chef des finances nous a également remis le rapport complet du nouveau réviseur. Il sera commenté plus bas dans le présent document.

La CoFin a également eu accès, lors de plusieurs réunions de travail, au détail des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la CoFin ont par ailleurs sollicité notre Chef des finances et son adjoint ainsi que M. Michelet afin d'obtenir des compléments d'information et des réponses à diverses questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration.

Déroulement de la séance de présentation

En préambule, notre Syndique Madame Nathalie Greiner a fait une petite introduction, puis a cédé la parole à notre Municipal des finances.

M. Jean-Claude Favre nous a alors présenté le préavis sous revue, que nous avons découvert quelques jours auparavant. Ce document reprend la trame du précédent préavis sur les comptes 2021. Le point principal et le plus réjouissant est bien entendu le résultat positif plutôt conséquent enregistré grâce à la hausse des rentrées fiscales, certes toujours difficiles à prévoir.

Questions orales

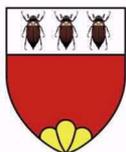
Conformément à une pratique établie depuis quelques années, la séance des questions orales avec la Municipalité s'est déroulée sans la Commission de gestion.

Elle a eu lieu le 4 mai en présence de nos Municipaux (Madame Schiesser excusée) et de M. Mathieu Rochat, Chef des finances.

Comme les années précédentes, cette réunion fut très profitable et a pu apporter des réponses précises à nos interrogations. Nous tenons à en remercier tous les participants.

Questions écrites

À l'image de l'année dernière, la Commission des finances n'a pas eu de questions écrites à transmettre à la Municipalité.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Analyse des documents reçus

Préavis

Établi sur le même modèle que l'année dernière, le préavis très fourni nous a permis d'avoir une très bonne vue d'ensemble des recettes et des dépenses, ainsi que de leur évolution au cours des années précédentes ou par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021.

Ce document étant toujours très complet et explicite, nous tenterons d'éviter des redites dans notre rapport.

Nous remercions et félicitons ici les auteurs de ce préavis.

Recueil des remarques aux comptes 2022

Introduit depuis quelques années maintenant, ce document continue à remplir un rôle extrêmement utile d'éclaircissement et de clarification de certains postes ou de certaines variations des comptes communaux.

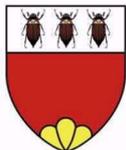
Nous ne pouvons donc qu'encourager les auteurs à poursuivre sur cette voie et les remercions pour leur travail.

Analyse préavis / comptes

Revenus de fonctionnement

Le préavis sur le budget 2022 (No 9/2021) présentait un total de charges de CHF 26'984'616.65 et un total de recettes de CHF 26'056'016.65, soit une perte présumée de CHF 928'600.-. Les explications de la Municipalité s'agissant des revenus d'impôt (centre par nature 40) étaient les suivantes :

« Cette nature présente une augmentation de CHF 1'201'950.00 (par rapport au budget 2021). Cette augmentation s'explique par la hausse prévue des revenus d'impôts. Lors des derniers exercices budgétaires, la prévision des revenus d'impôts des personnes physiques et morales reposait sur une moyenne des 3 dernières années clôturées. Pour le budget 2022, nous recommandons d'appliquer une pondération différente aux éléments du calcul des impôts non conjoncturels, afin de tenir compte d'une tendance à la hausse des revenus constatée depuis 2020. Dans cette logique, nous avons donné un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2018), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2019) et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2020). Dans le cas de l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ramenée au nombre d'habitants prévus pour 2022 (soit 3837 habitants) ».



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

La réalité a été nettement différente puisque la commune a réalisé un bénéfice de CHF 1'935'716.37. Cet excellent résultat provient en majeure partie des revenus d'impôts qui ont pris l'ascenseur (CHF 1'917'917.52 de plus que budgété dont la plus grande hausse est due à l'impôt sur le revenu – CHF 1'547'790.79 –, à l'impôt sur la fortune – CHF 356'419.02 – et à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales – CHF 197'529.-), et ce malgré la nouvelle pondération appliquée à l'estimation des impôts non conjoncturels.

Nous le constatons une nouvelle fois, les revenus d'impôts des personnes physiques augmentent depuis 2019, soit dès la décision du conseil d'élever le coefficient d'impôt de la commune de 69,5 % à 72% pour les années 2019, 2020 et 2021 (préavis 04/2018).

L'augmentation des revenus des impôts aux comptes se résume comme suit :

Recettes fiscales en CHF :

2018 : 14'980'850.66

2019 : 14'901'161.79

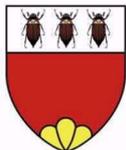
2020 : 17'614'347.83

2021 : 17'796'684.83

2022 : 18'884'100.26

L'écart est particulièrement marqué cette année. La Municipalité l'explique par la distinction qu'il convient de faire entre les années comptables et les années fiscales puisqu'une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôt issu de plusieurs années fiscales différentes. Une analyse a démontré par exemple que pour l'année 2022 CHF 2'585'253.24 proviennent d'impôts issus d'années antérieures à 2022. La Commission relève toutefois que les exercices antérieurs (à tout le moins 2020 et 2021) présentaient également des revenus d'impôts ayant permis de dégager un bénéfice. Cette explication, renouvelée d'année en année par la Municipalité, ne semble pas déterminante puisqu'il s'agit d'un mécanisme récurrent qui, en réalité, ne saurait être assimilé à une situation particulière expliquant un bénéfice exceptionnel.

Pour rappel, le Conseil communal a accepté de maintenir le coefficient d'impôt fixé en 2018 à 72% et cela pour la durée de la législature pour les années 2022 à 2026 (préavis 08/2021). Lors de la discussion de ce préavis, la Commission des finances avait proposé un amendement refusé par le Conseil communal. Il visait à bloquer le taux d'imposition sur trois ans au lieu de cinq comme demandé par la Municipalité. La Commission estimait que la question du taux d'imposition devait être rediscutée régulièrement à l'instar de l'immense majorité des



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

communes vaudoises et non une fois par législature. Si des investissements importants et bienvenus pour les habitants de la commune doivent être réalisés, la réflexion au sujet du taux d'imposition doit effectivement aller de pair avec celle sur le besoin de financement.

Lors de la clôture des comptes 2021 positifs pour la commune, la Municipalité annonçait déjà dans ses propos introductifs (préavis 07/2022, p. 3, point 1) des réflexions au sujet du coefficient d'impôt en 2023 :

« Si ce niveau de recettes fiscales se confirme une nouvelle fois en 2022 et si les effets de la crise sanitaire ne se font pas ressentir avec le décalage temporel attendu, la Municipalité vous proposera effectivement début 2023 de vous prononcer sur un nouveau plan d'investissements ou sur une baisse de taux, dont le niveau devrait se situer entre 2 et 3 points »

La Commission des finances saluait cette approche. Or à ce jour, la Municipalité n'a pas annoncé un nouveau plan d'investissements et affirme dans les propos introductifs du préavis sous revue *« qu'elle pense qu'il est pour l'instant plus judicieux de privilégier une aide à notre population ciblée sur des actions citoyennes, plutôt qu'une baisse d'impôts généralisée »*.

Fort du constat de ce revirement d'objectifs et afin de garder notre ligne pour une nouvelle discussion au sujet des impôts après trois ans, la Commission des finances annonce d'ores et déjà qu'elle déposera une motion en 2024 visant à réduire les impôts si la clôture des comptes 2023 confirme la tendance à la hausse des revenus d'impôts constatée depuis 2020.

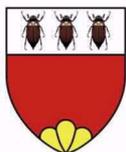
La Commission relève à cet égard que le concept d'*« aide à notre population ciblée sur des actions citoyennes »* semble très flou, tandis qu'une baisse d'impôt bénéficie à tous et contribue à soutenir le pouvoir d'achat de tous les citoyens, ce qui peut s'avérer bienvenu notamment en période inflationniste ou de hausse des taux hypothécaires (et des loyers).

Pour terminer, la nouvelle péréquation intercommunale annoncée par le Canton à la suite de l'accord avec l'UCV et l'AdCV devrait être plutôt favorable à la Commune de Belmont-sur-Lausanne. Si tout se passe comme annoncé, cette dernière devrait entrer en vigueur en 2025.

Préavis bouclés en 2022

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

En 2022, cinq préavis remplissent les conditions énoncées ci-dessus :

1. Chemin du Plan (préavis 03/2020)

Ce préavis consistait à déplacer un collecteur d'eaux usées, à remplacer une conduite d'eau potable et à créer un trottoir franchissable. Le préavis demandait au conseil communal un montant de CHF 911'000.-.

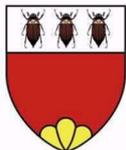
À ce jour, les travaux ont été intégralement réalisés et toutes les factures ont été payées de sorte que le préavis peut être considéré comme bouclé techniquement. Cependant, le préavis précisait qu'une subvention ECA serait demandée. La Municipalité a confirmé à la Commission des finances que cette dernière avait été demandée mais que la décision de l'ECA n'avait pas encore été prise. À ce jour, il n'est pas possible de dire à combien elle se monte, ni quand celle-ci sera versée à la Commune. Une fois le paiement de l'ECA reçu, le préavis pourra être définitivement clôturé comptablement.

Les travaux ont finalement coûté CHF 760'034.40, ce qui représente une économie de CHF 150'965.60 due à des travaux moindres sur le poste électricité, sur les coûts d'ingénieur et sur le poste « Divers et imprévus » qui n'a pratiquement pas été utilisé. À cela s'ajoutera la subvention que la commune recevra et qui diminuera d'autant le coût de ces travaux pour les finances communales.

2. Sécurisation du Flonzel, tronçon supérieur (Préavis 03/2015 et 08/2016)

Ces préavis consistaient à demander dans un premier temps un crédit d'étude à hauteur de CHF 79'200.- (préavis 3/2015) pour étudier la sécurisation du cours d'eau du Flonzel dans sa partie supérieure. Dans un deuxième temps, un crédit d'investissement pour un montant de CHF 448'800.- a été accepté par le Conseil communal pour la réalisation des travaux. Le montant total demandé au Conseil s'élevait à CHF 528'000.-.

Au vu des coûts supplémentaires pour le mandataire lié à des retards dans le traitement du dossier par la DGE, des frais d'études supplémentaires pour la biodiversité, des frais supplémentaires de géomètres, ainsi que des coûts liés aux travaux moins élevés que budgétés, les montants engagés par la commune ont été de CHF 536'490.15, soit un dépassement de CHF 8'490.15. Cela étant, une partie des travaux a fait l'objet d'une subvention cantonale pour un montant de CHF 93'409.55. En définitive, grâce la subvention,



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

la réalisation des travaux aboutit à un montant total de CHF 443'080.-, soit un solde positif pour les finances communales de CHF 84'919.40.

3. Ponts sur la Paudèze (Préavis 07/2015 et 03/2018)

Ces deux préavis concernaient pour le premier un crédit permettant l'évaluation de l'état des ponts sur la Paudèze sis à Belmont (Route des Chaffeises, Chemin du Stand et Route des Bas-Monts). Le second préavis demandait un crédit pour restaurer les ponts du Chemin du Stand et de la Route des Bas-Monts. (La restauration du pont à la Route des Chaffeises a par la suite fait l'objet du préavis pour la réhabilitation des routes des Chaffeises et du Burenos et des infrastructures selon préavis 04/2021). Les montants demandés au conseil s'élevaient au total à CHF 143'000.-.

Lors de la clôture du préavis, les factures se sont élevées à CHF 143'794.50, soit un montant légèrement supérieur à ce qui avait été demandé au conseil. Cela provient essentiellement des travaux qui ont coûté plus cher que prévu ainsi que des frais d'honoraires d'ingénieur qui ont été plus élevés. Heureusement, une subvention cantonale de CHF 13'978.55 a été accordée, laquelle a permis de clôturer le préavis avec un solde positif de CHF 13'184.05.

Charges

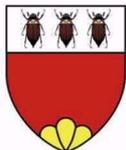
L'exercice 2022 présente une augmentation des charges s'élevant à CHF 1'236'304.69 par rapport au budget 2022. En tenant compte des amortissements ainsi que des attributions aux fonds et aux imputations internes, les charges dites épurées sont quant à elles en augmentation de CHF 487'587.78 par rapport au budget 2022.

Bien qu'il s'agisse là d'une augmentation des charges par rapport au budget, nous pouvons constater que celles-ci sont réduites de CHF 717'576.15 par rapport aux comptes de l'exercice 2021.

À ce sujet, votre Commission des finances salue la bonne maîtrise des charges de notre Municipalité et sa gestion prudente sur ces derniers exercices.

Dans le tableau « Charges par nature » en page 8 du préavis, nous pouvons de suite constater quels sont les écarts entre les comptes 2022 et 2021.

Les charges par nature ayant eu les plus fortes progressions par rapport au budget sont une nouvelle fois le centre par nature 35 « Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques » dont l'augmentation se chiffre à CHF 859'924.19 par rapport au budget, pour atteindre un total de CHF 12'527'589.19, soit 44,4% du total des charges 2022. Cette augmentation s'explique par le supplément 2021 payé pour la péréquation de



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

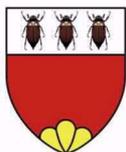
CHF 881'076.-, mais également par l'augmentation de la participation au déficit des transports lausannois de CHF 203'084.- en plus par rapport au budget. Il y a lieu de mentionner qu'hormis cet élément, tous les autres postes prévus au budget dans cette nature ont été réalisés conformément à la valeur prévue au budget, voire même en dessous.

S'en suit le centre par nature 38 « Attribution aux fonds et financement spéciaux » qui présente une augmentation de charges de CHF 367'068.32 en comparaison avec le budget 2022, mais qui se solde en revanche par une nette diminution d'environ CHF 1'653'000.- par rapport aux comptes 2021. S'agissant d'attributions aux fonds effectués dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique, ceux-ci sont sans impact financier.

Cette diminution dans cette nature s'explique par la dotation de quelque CHF 1,5 million au fonds péréquation pour compenser le prélèvement fait la même année. Cette opération n'a pas été renouvelée en 2022 car un transitoire a été passé sur l'exercice même. S'ajoute à ceci, et toujours sans impact financier, une imputation interne de CHF 766'000.- qui visait à couvrir l'amortissement extraordinaire de la Maison Pasche, ce qui n'a pas non plus été reconduit en 2022.

De moindre importance dans les chiffres, mais tout aussi important pour notre collectivité, le centre par nature 36 « Aides et subventions » voit quant à lui une diminution des charges de CHF 22'568.82 par rapport au budget 2022, et une diminution de CHF 71'661.01 par rapport aux comptes 2021. Votre Commission des finances s'est interrogée sur les critères appliqués pour décider des subventions à accorder. La Municipalité nous informe que la grande majorité de cette nature est constituée par la participation de la commune à l'accueil de jour et par les frais de transport des enfants. S'y ajoutent les subventions aux sociétés locales et pour les vélos électriques. Quelques dons de moindre importance y figurent aussi. La Municipalité travaille actuellement sur un règlement communal qui précisera les critères applicables aux droits à une subvention.

Sous le point 5.1 en page 13 du préavis, figure le tableau « Analyse des charges intercommunales et cantonales ». Celui-ci présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des produits globaux épurés de l'exercice. Notre Municipalité avait décidé l'année dernière d'intégrer ce tableau de manière systématique dans le préavis afin de comparer son évolution dans le temps. À titre d'information, celui-ci fait apparaître une augmentation des charges cantonales et intercommunales de CHF 2'070'111.01 par rapport au précédent exercice. À cet égard, il est inquiétant de constater l'augmentation de ces charges non maîtrisables que notre commune paie à des entités auxquelles nous avons délégué nos tâches communales.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Les charges par nature ayant eu les plus fortes réductions par rapport au budget sont le centre par nature 31 « Biens, services, marchandises » qui voit une diminution des charges de CHF 422'322.91 par rapport au budget 2022 et une diminution de CHF 128'436.50 par rapport aux comptes 2021. Cette diminution s'explique par des travaux d'extension moins coûteux qu'estimés sur les réseaux d'eau et d'électricité, ainsi que pour des travaux d'entretien sur le reste du patrimoine de la commune, tel que le collège, la grande salle et Arnier 80.

Pour clore le chapitre des charges, le graphique « répartition des charges » en page 12 du préavis illustre parfaitement les éventuels écarts d'une année à l'autre et l'évolution des charges dans les comptes communaux.

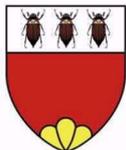
Dépenses d'investissement et crédits

En 2022, les dépenses d'investissement représentent CHF 2'277'277.-. Ce montant est inférieur au montant de CHF 3'360'000.- qui avait été estimé pour cet exercice du plan d'investissement pour la législature en cours (Préavis 01/2022). La marge d'autofinancement pour 2022 est quant à elle de CHF 3'118'814. Pour l'heure, les frais d'investissement sont alloués dans l'entretien nécessaire de la commune mais ne peuvent cependant pas être considérés comme des investissements de développement. 86% de ces dépenses ont été alloués aux travaux Burenos-Chaffeises (Préavis 04/2021).

Les dépenses d'investissements et la marge d'autofinancement sur les dernières années peuvent se résumer comme suit :

Année	Investissements en CHF	Marge d'autofinancement en CHF
2014	7'918'938	1'101'695
2015	902'298	1'445'974
2016	449'755	1'052'944
2017	4'054'083	2'436'331
2018	2'202'796	2'720'300
2019 *	20'460	2'350'363
2020	303'001	4'313'860
2021	1'643'013	4'124'624
2022	2'277'277	3'118'814

* Année de l'augmentation du point d'impôt et changement de méthode de calcul pour la marge d'autofinancement



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Comme noté par la Municipalité en p. 21 du préavis, « *la commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement (...)* » et « *la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années* ».

Concernant le solde des crédits ouverts il se monte à CHF 2'465'260.04 dont CHF 1'923'161.09 pour les travaux Burenz-Chaffeises (Préavis 04/2021).

Comptes de Bilan

Analyse du Cash en comptes bancaires

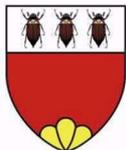
Le cash en comptes a diminué significativement en cours d'année 2022 avec un solde de CHF 2.5 mios au 31 décembre 2022 vs un peu plus de CHF 5 mios disponibles fin 2021. Une diminution de 50% est donc constatée vs 2021. Les engagements à court terme sont couverts à hauteur de 1,2 fois contre 3,5 fois fin 2021, ceci est dû principalement au remboursement d'une partie de la dette à hauteur de CHF 2.8 mios. Cependant le ratio Cash étant toujours supérieur à 1 indique une bonne forme des finances de la commune. Il convient de relever que l'excédent de CHF 1'935'716.37 de l'exercice 2022 a largement contribué à maintenir un ratio positif du cash disponible ainsi qu'à réduire la dette. Cependant l'écart entre le budget et le résultat étant très grand, la Commission des finances invite la Municipalité à la prudence lors de l'établissement des budgets des années à venir. Pour rappel, le budget 2022 était déficitaire de CHF 928'600.00 contre un bénéfice de CHF 1'937'716.37, ce qui représente un écart de CHF 2'864'316.-. Une telle différence démontre que soit les produits sont très élevés soit les charges sont surestimées. L'exercice 2022 démontre clairement une sous-estimation des produits lors de l'établissement du budget.

Endettement brut

La dette à moyen et long terme s'élève à CHF 25'670'000.- vs CHF 28'465'000.- en 2021, soit une réduction de CHF 2'795'000.- sur l'exercice 2022. Le remboursement d'emprunts de CHF 2'620'000.- auprès de PostFinance ainsi que de CHF 175'000.- auprès du Crédit Suisse expliquent la réduction de la dette globale fin 2022.

Il convient de relever que la réduction de la dette est due à la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice 2022 de l'ordre de CHF 3'118'813.71. Grâce à cette marge positive, l'entier du besoin de liquidités a été couvert.

La réduction de la dette contribue également à la réduction de la dette nette par habitant, qui s'élève à CHF 5'721.- contre CHF 5'778.- au 31 décembre 2021. La CoFin observe que la Municipalité qualifie cet état de fait d'« *excellente situation* ».



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

La CoFin préconise en outre que la Municipalité précise les actions qu'elle entend mener dans le domaine de la durabilité (cf. p. 4 du présent préavis).

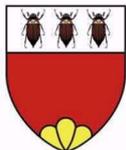
Rapport de la fiduciaire

Il convient de noter que cette année la Municipalité a mis le mandat d'audit au concours et qu'une nouvelle fiduciaire a été mandatée pour effectuer la revue des comptes. S'agissant d'une bonne pratique de gouvernance et d'une recommandation de la Commission des finances depuis 2017 déjà, votre Commission salue ce changement.

Dans son rapport du 17 avril 2023, la fiduciaire indique avoir effectué ses travaux de vérification du 4 au 6 avril 2023, après une intervention sur la situation provisoire du 7 au 8 décembre 2022.

Nous relevons quelques points saillants de leur rapport ci-après :

- Le suivi des observations et remarques de l'année précédentes a été effectué par la Municipalité ;
- Décompte provisoire de la péréquation directe, facture sociale et réforme policière :
 - La Commune a acté la recommandation de la fiduciaire de comptabiliser un actif transitoire du montant à recevoir sur l'année concernée ;
 - Recommandation de revoir le mode de comptabilisation de la péréquation directe, facture sociale et réforme par une meilleure décomposition, et ce pour les prochains exercices ;
- Avances aux financements spéciaux, financements spéciaux et fonds de Réserves :
 - « La comptabilisation des mouvements impactant les comptes d'avances aux financements spéciaux (918 au bilan) et financements spéciaux et fonds de réserves (928) doivent être comptabilisés exclusivement sur des natures de compte 380 – attribution aux fonds et financement spéciaux et 480 – prélèvement sur les fonds et financement spéciaux au compte de fonctionnement. Et inversement, ces comptes de charges (380) et produits (480) ne doivent servir que pour ces postes dédiés au bilan (918 et 928). Lors de nos travaux, nous avons constaté une erreur car un compte 480 avait été utilisé pour un reclassement de CHF 450.- au sein du compte de fonctionnement depuis la nature 4809.08 directement, au lieu d'utiliser une



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

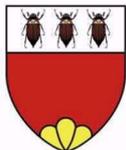
imputation interne entre services. Cette erreur a été corrigée dans les comptes ».

- « Nous recommandons au Service de finances d'inclure ce contrôle dans la procédure de bouclage. »
- Ordures ménagères et déchets (450) :
 - « Lors de notre intervention au mois de décembre 2022, nous avons remarqué que le centre administratif ordures ménagères et déchets (450) n'avait jamais fait l'objet d'un équilibrage et ce en dépit qu'il soit intégralement financé par une taxe affectée depuis 2013. Ainsi, l'excédent annuel finançait le ménage commun, ce qui est contraire à l'utilisation d'une telle taxe. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, l'excédent de revenus pour l'exercice en cours a été attribué au fonds de régulation des déchets (compte 9280.14.00). Ainsi, le centre administratif présente un état équilibré au 31 décembre 2022. »
- Délégation de compétences :
 - « Nous avons constaté qu'il n'existait, à ce jour, pas de procédure de délégation de compétence. Cette dernière peut mentionner, par exemple, les seuils d'engagement du personnel communal et devant faire partie de l'environnement de contrôle de la Commune. Selon les informations reçues, cette délégation a été validée par la Municipalité en 2023 et sa mise en place devrait se faire courant de l'année. »
- Gestion des salaires par le Service des finances :
 - « Le Service des finances a repris durant l'exercice 2022 la gestion du paiement des salaires. A cet effet, des contrôles y relatifs doivent être mis en place et intégrés aux contrôles périodiques déjà existants. »

La Commission des finances remercie les auditeurs pour leur travail et rapport détaillés.

Considérations finales

Comme depuis plusieurs années d'affilée maintenant, un excédent de recettes confortable est venu contredire les prévisions budgétaires prudentes de notre Municipalité.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 03/2023 : Comptes communaux 2022

Les craintes que la crise sanitaire passée et la guerre en Ukraine pèsent sur les finances communales ne se sont donc finalement et heureusement pas vérifiées.

Ceci amène la CoFin aux constats suivants :

- Les revenus d'impôt n'ont cessé de croître depuis quatre ans ;
- La marge d'autofinancement est régulièrement supérieure à CHF 2,5 mios depuis 2018, elle a même dépassé les CHF 4 mios en 2020 et 2021 pour redescendre légèrement en 2022 à CHF 3,1 mios ;
- Ces bons résultats récurrents ont permis de réduire la dette de manière importante (près de CHF 30 mios de dette nette en 2019 contre CHF 22 mios en 2022), malgré des dépenses d'investissement très importantes ces dernières années (un peu plus de CHF 5 mios pour la RC 773 en 2017-2018 et près de CHF 3 mios dépensés jusqu'à présent pour les travaux Burenz-Chaffeises) ;
- La Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.

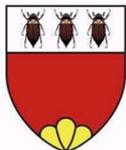
Dès lors, et comme exposé plus haut, la question d'un abaissement de la charge fiscale des Cancoires redevient d'actualité au vu de la très bonne situation financière de la commune. Par ailleurs, cette réduction pourrait renforcer notre attractivité par rapport à nos voisines immédiates (taux pour rappel : Pully 61, Paudex 66.5, Savigny 69, sans parler de Lutry, 54).

Mais comme déjà dit, c'est le résultat financier de l'année 2023 qui sera déterminant pour le lancement de la procédure de réduction d'impôt.

Conclusions

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 03/2023** et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2022 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2022.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 03/2023 :
Comptes communaux 2022

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 3 juin 2023